

**DEMANDE RELATIVE À L'OPTION DE PAIEMENT PAR RECHARGEMENT DU COMPTE DE DÉPÔT TERANET (« OPCD »)**

Les Services autorisés désignent les produits et les services que Teranet Inc. et les membres de son groupe (« Teranet ») fournissent ou auxquels Teranet donne accès. On peut aussi accéder aux Services autorisés par l'intermédiaire d'un Distributeur indépendant qui est autorisé par Teranet. L'utilisation des Services autorisés est assujettie aux modalités applicables à chacun des produits et des services. Les Services autorisés doivent être utilisés conformément aux lois et aux règlements qui s'y appliquent. Votre demande doit être acceptée par Teranet. N.B. : Teranet utilisera les renseignements qu'elle aura tirés du présent formulaire et de l'utilisation des Services autorisés qui en résultera aux fins de l'administration des systèmes, des produits et des services et de l'accès à ceux-ci. Pour obtenir des renseignements sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec Teranet, au 1 800 208-5263 ou au 416 360-1190.

En apposant sa signature ci-après, le Titulaire du compte Teranet et les Signataires autorisés attestent l'exactitude des renseignements fournis et conviennent de l'option de paiement indiquée.

**1. OPTION DE PAIEMENT PAR RECHARGEMENT DU COMPTE DE DÉPÔT (« OPCD »)**

Compte de dépôt bancaire (« CDB »); Convention relative aux modalités de paiement; Option de paiement par rechargement du compte de dépôt; Prélèvements autorisés aux fins du réapprovisionnement du Compte de dépôt Teranet. Veuillez fournir les renseignements sur le compte de dépôt bancaire (« CDB ») ci-après et joindre un chèque annulé au présent formulaire. Choisissez cette option lorsque le Titulaire du compte a indiqué un CDB aux fins du réapprovisionnement du solde de son compte de dépôt relatif aux Services autorisés (le « Compte de dépôt ») et du paiement des frais et des taxes (y compris des frais prévus par la loi et des frais de service) au lieu de faire des paiements par chèque. Aux termes de la présente Convention relative aux modalités de paiement, Teranet débitera périodiquement un compte bancaire indiqué conformément aux instructions données par l'Administrateur du compte de dépôt autorisé qui est indiqué ci-après et aux fins du paiement des frais et des taxes (y compris des frais prévus par la loi et des frais de service). Teranet peut modifier la fréquence des débits et des prélèvements effectués sur la carte de crédit sur remise d'un avis.

NOUVELLE DEMANDE     REMPLACEMENT    \_\_\_\_\_  
 NOM DU COMPTE (POUR LES COMPTES EXISTANTS SEULEMENT)    NUMÉRO DE COMPTE (POUR LES COMPTES EXISTANTS SEULEMENT)

**RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DU COMPTE :**

\_\_\_\_\_  
 NOM COMPLET DU TITULAIRE DU COMPTE (ENTREPRISE/CABINET/ORGANISME/PARTICULIER)

Nous donnons à Teranet Inc. et aux membres de son groupe (collectivement, « Teranet ») l'instruction et l'autorisation d'effectuer des débits sur le Compte de dépôt suivant ou les autres comptes que nous pourrions indiquer conformément aux modalités de la présente convention d'autorisation.

Veuillez remplir la rubrique sur les renseignements financiers ci-dessous si vous faites une nouvelle demande ou modifiez vos renseignements financiers.

**RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE (« INSTITUTION DE TRAITEMENT ») :**
**SIGNATAIRES AUTORISÉS : (Requis pour toutes les demandes)**

\_\_\_\_\_  
 NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

\_\_\_\_\_  
 ADRESSE DE LA SUCCURSALE (RUE)

VILLE                          PROVINCE                          CODE POSTAL

\_\_\_\_\_  
 NUMÉRO DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE    NUMÉRO DE DOMICILIATION    NUMÉRO DU COMPTE BANCAIRE

\_\_\_\_\_  
 NOM

\_\_\_\_\_  
 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
 NOM

\_\_\_\_\_  
 SIGNATURE

CHÈQUE ANNULÉ CI-JOINT     FORMULAIRE 103 CI-JOINT

Teranet exige que vous fournissiez un chèque annulé relativement au Compte de dépôt afin d'établir les modalités de paiement par prélèvement automatique.

Cochez ci-contre si vous modifiez seulement la somme maximale mensuelle totale à débiter. Le cas échéant, il n'est pas nécessaire de joindre un chèque annulé.

Si l'Acheteur est une entreprise, le compte doit être ouvert au nom de l'entreprise et la présente autorisation doit être signée par la ou les personnes qui sont autorisées à effectuer des transactions sur le compte.

Veuillez choisir le montant maximal mensuel total, exprimé en dollars, des Prélèvements automatiques devant être effectués sur ce compte bancaire en cochant l'une des cases suivantes :

500 \$     1 000 \$     2 000 \$     5 000 \$     10 000 \$     50 000 \$

**RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE D'UNE LICENCE DE SÉCURITÉ PERSONNELLE**

Les Titulaires du compte qui choisissent l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt doivent aussi indiquer ci-après le Titulaire d'une licence de sécurité personnelle qui sera l'Administrateur du compte de dépôt et qui pourra exiger qu'un prélèvement automatique (« Prélèvement automatique ») soit effectué sur ce compte bancaire. L'Administrateur du compte de dépôt indiqué ci-après doit être un Titulaire d'une licence de sécurité personnelle. Veuillez joindre le formulaire 300, intitulé *Demande de licence de sécurité personnelle Portas<sup>SM</sup> et d'authentificateur RSA*, à l'égard de l'Administrateur du compte de dépôt indiqué ci-après (s'il n'est pas actuellement un Titulaire d'une licence de sécurité personnelle).

**ADMINISTRATEUR DU COMPTE DE DÉPÔT : (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)**

\_\_\_\_\_  
 NOM DE FAMILLE    PRÉNOM    SECOND PRÉNOM

**REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU TITULAIRE DU COMPTE**

\_\_\_\_\_  
 NOM    SIGNATURE    DATE (JJ/MM/AAAA)

Au nom du Titulaire du compte et de ses Utilisateurs, je consens à ce que Teranet Inc. envoie des bulletins comprenant des nouvelles, des mises à jour et des promotions relatives à ses produits. Vous-même et l'un ou l'autre de vos Utilisateurs pouvez retirer votre consentement à quelque moment que ce soit en communiquant avec Teranet Inc., aux coordonnées indiquées ci-après. Même si vous vous désabonnez, vous pourriez recevoir encore des messages de nous relativement aux opérations liées à Teraview, à la sécurité et à d'autres questions liées à votre Compte.

VEUILLEZ ENVOYER LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LES PIÈCES JOINTES À TERANET INC. PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE, AU [ADMIN@TERAVIEW.CA](mailto:ADMIN@TERAVIEW.CA), OU PAR LA POSTE. TERANET INC. EST SITUÉE AU 123, FRONT STREET WEST, BUREAU 700, TORONTO (ONTARIO) M5J 2M2. VOUS POUVEZ AUSSI COMMUNIQUER AVEC TERANET INC. PAR TÉLÉPHONE, AU 416 360-5263, OU SUR SON SITE WEB, AU [WWW.TERANET.CA](http://WWW.TERANET.CA).

## 2. CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE PAIEMENT (« CMP ») – OPTION DE PAIEMENT PAR RECHARGEMENT DU COMPTE DE DÉPÔT

Les modalités suivantes de la CMP s'appliquent à l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt.

### MODALITÉS DE L'OPTION DE PAIEMENT PAR RECHARGEMENT DU COMPTE DE DÉPÔT

Dans la présente convention relative à l'Option de paiement par rechargement du compte de dépôt, les termes « nous », « nos » et « notre » désignent le Titulaire du compte indiqué à la partie 1 ci-dessus.

**1. Débits sporadiques d'un montant variable :** Le présent document constitue une autorisation permanente, mais révocable, d'effectuer des Prélèvements automatiques sporadiques d'un montant variable à des fins commerciales.

**2. Prélèvement automatique :** Au moment où elle reçoit l'autorisation du Titulaire du compte, communiquée par quelque moyen que ce soit, y compris par voie électronique, et authentifiée au moyen de sa signature, d'un mot de passe, d'un code secret ou d'un autre élément convenu équivalant à une signature, Teranet obtient l'autorisation et l'instruction d'effectuer un Prélèvement automatique sur le Compte de dépôt bancaire afin de se transférer des fonds au nom du Titulaire du compte, qu'elle utilisera conformément à l'article 3. Teranet peut considérer toute instruction qui semble ou est censée avoir été donnée au nom du Titulaire du compte et qui est accompagnée par un tel mot de passe, code secret ou autre élément convenu équivalant à une signature comme étant une autorisation valide.

**3. Utilisation des fonds :** Teranet peut utiliser les fonds qu'elle a transférés au nom du Titulaire du compte, sans devoir aviser ce dernier, pour payer les frais qui lui sont dus à l'égard des Services autorisés. Une telle utilisation des fonds par Teranet n'est pas assujettie à la remise au préalable d'un relevé relatif aux services utilisés au Titulaire du compte; toutefois, Teranet remettra des relevés consignants les services utilisés et les paiements effectués au Titulaire du compte.

**4. Application de la présente autorisation :** La présente autorisation est donnée au profit de Teranet et de ses cessionnaires ainsi que de l'institution financière canadienne où se trouve le Compte de dépôt (l'« Institution de traitement »). La présente autorisation est donnée en contrepartie de l'engagement pris par l'Institution de traitement d'effectuer des Prélèvements automatiques du Compte de dépôt bancaire conformément aux règles de Paiements Canada. En remettant la présente autorisation à Teranet, nous sommes aussi réputés l'avoir remise à l'Institution de traitement. L'Institution de traitement n'est pas tenue de vérifier si un Prélèvement automatique a été effectué conformément à la présente CMP. Nous convenons d'informer Teranet par écrit de toute modification des renseignements relatifs au Compte de dépôt bancaire au moins cinq (5) jours avant d'autoriser un autre Prélèvement automatique sporadique.

**5. Annulation :** Nous pouvons annuler notre autorisation à quelque moment que ce soit a) en donnant un avis écrit à Teranet ou b) en envoyant nos instructions à partir d'un ordinateur personnel ou d'un autre appareil électronique (selon ce que Teranet permet) accompagnées de l'autorisation nécessaire permettant de vérifier l'identité du Titulaire du compte. La présente convention d'autorisation s'applique seulement au mode de paiement convenu avec Teranet et la révocation de cette autorisation n'a pas pour effet de résilier quelque contrat que ce soit se rapportant à des produits ou à des services qui existerait entre le Titulaire du compte et Teranet. Nous reconnaissons que nous devons prendre d'autres dispositions de paiement que Teranet devra juger acceptables si nous révoquons notre autorisation relative aux Prélèvements automatiques. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou de plus amples renseignements sur le droit d'annuler une convention relative aux Prélèvements automatiques, il y a lieu de communiquer avec son institution financière ou visiter le site Web [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca).

**6. Différends :** Le Titulaire du compte convient de ne pas contester un Prélèvement automatique ni demander le remboursement de celui-ci pour quelque raison que ce soit, sauf a) si le Prélèvement automatique n'a pas été effectué conformément à la présente CMP ou b) si la présente CMP a été révoquée. Le Titulaire du compte reconnaît que, pour obtenir un remboursement, il doit faire une déclaration attestant que la situation décrite au point a) ou au point b) est survenue et présenter celle-ci à l'institution financière où se trouve le Compte de dépôt bancaire au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour qui suit la date à laquelle le Prélèvement automatique qui fait l'objet de la contestation a été effectué sur son Compte de dépôt.

**7. Consentement :** Nous consentons à ce que les renseignements personnels compris dans la présente CMP soient communiqués à des institutions financières et que des débits soient effectués conformément à la présente autorisation dans la mesure où cela est nécessaire afin de donner effet à la présente CMP, sous réserve des règles de l'Association canadienne des paiements et des lois sur la protection des renseignements personnels applicables.

## Liste de vérification

### **Partie 1 – Option de paiement par rechargement du compte de dépôt (« OPCD ») :**

- Nom du Compte et numéro de Compte (requis pour les Comptes Teraview existants)
- Renseignements sur le Titulaire du compte – Nom de l'entreprise
- Renseignements sur l'institution financière (pour les nouveaux Comptes et en cas modification des renseignements sur le compte bancaire existant)
  - Nom et adresse complète de l'institution financière
  - Renseignements sur le compte bancaire – Numéro de l'institution financière, numéro de domiciliation et numéro de compte
  - Copie d'un chèque annulé qui indique le nom et l'adresse de la société
- Nom et signature du Signataire autorisé
- Somme maximale mensuelle à débiter aux termes de l'OPCD – Choisissez la somme maximale mensuelle totale à débiter
- Administrateur aux termes de l'OPCD – Veuillez noter que la personne nommée à ce titre doit être un utilisateur de Teraview
- Nom et signature du représentant du Titulaire du compte et date